



ESQUIEZE –SERE

Compte rendu du Conseil Municipal

du 30 Mars 2017

Étaient présents : P Vuillaume, Ch Baa-Puyoulet, Marie-Lise Broueilh, P Nadau, E Coulom-Toye, S.Ducos. Y Lafon, Th.Lassalle-Carrere, O.Memain,

Absents excusés : Jean-Marc Dellac, Jacques Places,

Secrétaire de séance : Pierre Nadau

1. Compte rendu du Conseil Municipal du 26 janvier 2017

Sans commentaires, il est approuvé à l'unanimité.

2. Adhésion au service d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme de la CCPVG

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Loi ALUR du 24 mars 2014 met fin à la possibilité offerte aux communes membres d'un EPCI de 10 000 habitants et plus de demander la mise à disposition des services de l'État pour l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme pour les communes dotées d'un document d'urbanisme (ancien POS, PLU ou carte communale). Il précise que la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves a proposé d'organiser un service commun pour assister ses communes membres dans l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- de confier au service instructeur commun de la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols déposés sur le territoire de la commune d'Esquièze-Sère à compter du 1^{er} avril 2017 ;
- d'approuver la convention correspondante, modèle ci-joint, qui définit les conditions et les modalités techniques et juridiques de mise à disposition par le service instructeur commun de la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves au profit de la commune ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

3. Travaux de restauration de la toiture de l'Eglise d'Esquièze

Cette délibération annule et remplace celle du 15 janvier 2016.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la procédure adaptée, il a été demandé aux 3 entreprises ayant déposé une offre pour la réalisation des travaux de restauration des couvertures de l'Eglise d'Esquièze de nous proposer une meilleure offre, notamment pour supprimer une option de film plastique qui n'est pas autorisé sur ce type d'édifice.

Les réponses ont été les suivantes :

- Pradessus : pas de modification de proposition à 86 279.42 € HT
- Huillet : 87 771.00 € HT, début possible des travaux en septembre 2017 et pas de prix forfaitaire.
- Laborde : 82 002.17 € HT, début des travaux possible en juin 2017 et prix forfaitaire.

Le conseil municipal a étudié ces offres et compte tenu :

- du montant de l'offre,
- du prix forfaitaire,
- de la date et des délais d'intervention,

DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise LABORDE pour un montant de 82 002.17€ TTC.

A noter que ces travaux seront subventionnés par :

- Conseil Départemental, FAR : 18 000 €
- Parc National : 14 356 €
- DRAC, Monuments historiques : 17 946 €

Soit un montant total de 50 302 €.

4. Ouverture de crédits Budget Eau

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de voter des crédits en attente du vote du Budget Eau 2017, afin de pouvoir honorer les factures le plus rapidement possible concernant l'organisme suivant :

- DIEHL compte 21531-35 : 2 890 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Vote l'ouverture de ces crédits
- S'engage à inscrire les sommes ci-dessus sur le budget eau 2017.